



# CLUB JEUNES



## ARTICLE 46– LE CLUB – JEUNES

### **Rappel du Règlement Général des licences et des GSA**

Le «Club Jeunes» offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball dans le cadre de la FFVB.

#### **>46A – Conditions**

Le « Club jeunes » est établi à partir d'une Convention de Partenariat entre une structure de la FFVB (GSA et/ou Comité Départemental et/ou Ligue), et une Association Sportive Scolaire. Cette convention devra obligatoirement mentionner si le « Club Jeunes » s'engage ou non dans un championnat de la FFVB.

Si le parrainage s'effectue avec un club local, celui-ci devra être justifié par sa proximité et la convention prévoira tous les échanges de service entre les deux structures (aide matérielle, aide aux déplacements, cadres d'appoint, etc....).

La création du « Club Jeunes » est soumise à l'accord annuel du président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement) et à celui de la Direction Départementale du sport scolaire.

Le «Club Jeunes» s'adresse aux licenciés de l'AS scolaire avec laquelle ils participent aux compétitions scolaires Volley-Ball.

#### **>46B – Affiliation d'un club Jeunes à la FFVB**

Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » qu'il envoie à sa Direction Départementale du Sport Scolaire.

La Direction Départementale du Sport Scolaire donne (ou non) son accord pour la création du «Club Jeunes ».

Le responsable de la structure fédérale créatrice du « Club Jeunes », envoie en double exemplaire à son Comité Départemental, qui adressera lui-même ces documents, après y avoir apposé son avis, à la Ligue Régionale les documents suivants :

- la convention de partenariat,
- le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » validé par la Direction Départementale scolaire,
- le formulaire « Créations ou renouvellements de licences FFVB »,



# CLUB JEUNES



La Ligue Régionale envoie l'un des deux exemplaires à la FFVB (CCSR) qui, après étude du dossier, procédera ou non à l'enregistrement de l'affiliation et des créations de licences, ainsi qu'à la validation des Devoirs d'Accueil et de Formation pour le club parrain s'il existe.

## >46C – Réaffiliation d'un club Jeunes à la FFVB

Le dossier complet de « réaffiliation à la FFVB » du club Jeunes doit être transmis en deux exemplaires à la Ligue Régionale. Après validation de la réaffiliation par la Ligue, le responsable du club Jeunes ou le club parrain pourra enregistrer les demandes de licences (création ou renouvellement).

Un exemplaire de ce dossier devra être transmis par la ligue régionale à la FFVB/CCSR.

-----

## Tarifs des Affiliations/Réaffiliations et Licences :

- Lors d'une affiliation : Les affiliations et les 15 premières créations de licences du « Club Jeunes » sont offertes par la FFVB ainsi que celle de son responsable (le professeur d'EPS en charge du « Club Jeunes »).
- Lors d'une réaffiliation : Les réaffiliations sont payantes, les renouvellements de licences sont facturés 50 % du tarif de la licence compétition volley-Ball et les créations de licences dans la limite de 15 sont offertes. Cependant, les clubs peuvent demander le remboursement de leur réaffiliation ainsi que celui des licences renouvelées auprès de la comptabilité fédérale.



# CLUB JEUNES



## Affiliation ou Réaffiliation à la FFVB

Homologué le : ...../...../.....

Ligue Régionale : .....

N° Affiliation : \_ \_ \_ \_ \_

Saison : ...../.....

Ligue Département Club

Nom de l'Association Sportive et établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) :

.....

Parrainé par le Club, Comité ou Ligue : .....

N° Affiliation du Club Parrain : \_ \_ \_ \_ \_

Déclaration du Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire :

Je soussigné(e), ....., Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire désigné ci-dessus, certifie que les membres du « Club Jeunes » pour lesquels une licence F.F.V.B. sera demandée sont :

- licenciés à l'U.N.S.S.
- médicalement aptes à la pratique du Volley-Ball dans les catégories d'âges où ils pratiquent
- ont l'autorisation parentale pour pratiquer le Volley-Ball
- ont été informés des conditions et limites offertes par la licence-assurance de la F.F.V.B.
- ne sont pas radiés d'une autre fédération sportive qui a adressé une demande d'extension au CNOSF

Fait à ..... le .....

Le Président, chef d'établissement (cachet et signature) :

Cadre réservé à l'UNSS Dépt.	Cadre réservé à la Ligue	Cadre réservé au Comité Dépt.
Date d'arrivée : ...../..... / .....	Date d'arrivée : ...../..... / .....	Date d'arrivée : ...../..... / .....
Avis : Favorable - Défavorable	Avis : Favorable - Défavorable	Avis : Favorable – Défavorable
Cachet et Signature	Cachet et Signature	Cachet et Signature



# CLUB JEUNES



## Création ou Renouvellement de Licences FFVB

Elles peuvent être établies selon deux méthodes :

- soit plus en liste (ci-dessous) au moment de la demande d’affiliation ou de ré-affiliation
- soit plus ponctuellement ou lors de demandes complémentaires, à l’aide du bordereau individuel de demande de licence (voir doc. « Bordereau licence individuelle Club Jeunes ») auquel sera joint obligatoirement la photocopie de la licence UNSS. Ces deux documents seront adressés (en double exemplaire) à la Ligue Régionale de Volley-Ball qui établira la licence FFVB.

**Dans tous les cas, il faudra suivre la même procédure que pour les autres licences compétitives FFVB pour le certificat médical.**

Nom de l’Association Sportive de l’établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) : .....N° de l’Association : .....

NOM / Prénom-responsable club jeunes : ..... Date de Naissance : ..... / ..... / .....

Adresse .....  
.....

	NOMS Prénom joueur(se)	Date de naissance	N° Licence (si renouvellement)	Adresse	Signature représentant légal
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					